

Royaliste

POUR LA NATION, LA LOI ET LE ROI

BIMENSUEL DE LA NOUVELLE ACTION ROYALISTE - 28 MARS 2022 - 52^e ANNÉE - N° 1231 - 4 € -

Souveraineté numérique

Google Analytics est une fonctionnalité permettant aux sites web de mesurer et d'analyser la fréquentation et les pages consultées par les internautes. Les données personnelles très complètes et non anonymes ainsi recueillies sont transférées par Google aux États-Unis où les autorités américaines ont légalement accès aux dites données (Cloud Act).

Dans une décision bienvenue du 10 février 2022, la CNIL a considéré que ces transferts violent les articles 44 et suivants du Règlement Général de Protection des Données (RGPD). Plus aucun site n'est donc à l'abri d'un contrôle à distance et inopiné par la CNIL. Si ce contrôle vient à révéler une infraction, l'éditeur du site s'expose, après une injonction de mise en conformité, à une amende administrative dont le montant est susceptible de s'élever à 4 % du chiffre d'affaires annuel mondial ou 20 millions d'euros.

Face à cette menace, Google a rapidement réagi en modifiant son outil d'analyse afin de parvenir à une anonymisation des données de l'internaute qui soit jugée suffisante par l'autorité française. Si ce n'était pas le cas, deux entreprises françaises, Eulerian et Content Square, seraient en mesure de prendre le relais et notre souveraineté numérique y gagnerait grandement. Gageons que la CNIL saura s'assurer que ses injonctions ont été respectées.

Cette affaire nous démontre, s'il en était encore besoin, que l'Autorité publique et donc le bien commun peuvent avoir le dernier mot quand « celles-zéceux » qui sont « mandaté.e.s » pour l'exercer ont simplement décidé qu'il en serait ainsi. La résignation et la soumission sont désormais prohibées. Dont acte. ■



La France sans chef d'État

Il faudrait un chef d'État à la France, qui en est dépourvue depuis deux décennies. Emmanuel Macron n'a pas comblé ce manque et ne le comblera pas.

L'élu de 2017 a joué tous les grands rôles ministériels sans jamais exercer la fonction présidentielle. Il ne fut ni un arbitre, ni le gardien de nos principes fondamentaux, ni le garant de l'indépendance nationale. Il a utilisé son pouvoir pour privatiser l'État et

pour accroître les inégalités sociales.

Le bilan de l'action extérieure d'Emmanuel Macron est dramatiquement négatif. Sur les cinq continents, l'influence française a reculé en raison de ses attitudes déplacées, de son arrogance, de son activisme

brouillon, de son mépris du Quai d'Orsay. Cet homme, qui veut toujours être le premier en tout, vise en réalité la présidence d'une Europe devenue fédérale. La France n'est qu'une marche sur son escalier. **L'article d'Yves La Marck en page 7 et notre éditorial en page 16.**

Climat : il faut planifier

Parmi les mesures indispensables préconisées par le Giec pour lutter contre le changement climatique : la planification.

Dans son sixième rapport, le Groupe d'experts gouvernemental sur le climat souligne que beaucoup des effets produits par le début du changement climatique sont déjà irréversibles. Les changements dépassent les prévisions scientifiques les plus pessimistes.

Pour limiter les dégâts, le Giec qui dénonce les visions

locales pour le court terme, encourage l'adaptation des systèmes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et affirme la nécessité d'une planification. Or les gouvernements français successifs refusent de planifier et se condamnent donc à l'impuissance. **L'article de François Gerlotto en page 5.**

Dans ce numéro :

Page 4 : La guerre en Ukraine et l'économie française.

Page 7 : Le bilan international d'Emmanuel Macron.

Page 11 : Sur le capitalisme woke.

Page 12 : Catholiques et/ou citoyens ?

Page 14 : Le roi de Suède et la crise ukrainienne.

Page 16 : Éditorial : La France sans chef d'État.

D.R.

WIKIPEDIA, PHOTO: RÉMI JOUAN.

Marine, populiste banalisée

Marine Le Pen ne fait plus peur. C'est bien ce qu'elle cherchait ! Mais la médaille a son revers : elle est plus que jamais la grande prêtresse d'un rite d'opposition qui assure à tout oligarque une élection de maréchal.

On ne lit pas les programmes des candidats parce que nul n'ignore que la distribution de manne providentielle s'arrêtera en fin de période électorale. Mais il est parfois utile de comparer les anciens programmes aux nouvelles moutures. C'est même édifiant dans le cas de Marine Le Pen.

En 2017, les engagements de Marine portaient sur 144 grandes mesures. La première ? « Retrouver notre liberté et la maîtrise de notre destin en restituant au peuple français sa souveraineté (monétaire, législative, territoriale, économique) ». Ceci en ouvrant une négociation avec nos partenaires européens « suivie d'un référendum sur notre appartenance à l'Union européenne ». Aux objectifs classiques de rétablissement de l'ordre dans la rue et de maîtrise de l'immigration, s'ajoutaient l'esquisse d'une politique industrielle et de nombreuses mesures sociales. C'était là un programme de « nationalisme intégral », critiquable sur bien des points, inacceptable quant à la suppression du droit du sol, mais qui présentait un semblant de cohérence.

Par rapport au catalogue Marine 2017, le programme pour 2022 est pâlichon. Seulement 22 mesures ! La première concerne l'immigration, la deuxième l'éradication des idéologies et réseaux islamistes, la troisième la sécurité, puis on passe aux mesures sociales qui permettent de proclamer que Marine Le Pen est la candidate du pouvoir d'achat. Mais celle-ci ne sort pas du cadre néolibéral : par exemple, la hausse des salaires de 10 % serait obtenue par exonération de cotisations patronales. Les conditions générales qui permettraient une politique favorable aux salariés ne sont pas réunies puisque Marine Le Pen a rejeté, après sa défaite de 2017, toute mise en cause de l'euro et tout projet de sortie de l'Union européenne.



WIKIPEDIA - PHOTO - J. G.H. JAHNICK

Marine Le Pen. Elle a abandonné toutes ses critiques sur l'euro et toute velléité de sortir de l'U.E.

Dès lors que reste-t-il ? Une xénophobie banale qui est le marqueur d'un populisme banalisé. Marine Le Pen à l'Élysée, disposant d'un gouvernement complaisant, n'irait pas plus loin que le RPR en 1986 qui avait annoncé la suppression du droit du sol et qui a reculé en raison des difficultés considérables qu'une telle mesure aurait provoquées.

Comme les électeurs voient Éric Zemmour surenchérir sur l'immigration et l'islam, Marine Le Pen, qui n'a jamais voulu, quant à elle, créer les conditions d'une guerre civile, ne fait plus peur. Elle occupe tranquillement le créneau protestataire, et gère en bonne « rentière du malheur » son électorat populaire.

Le risque d'une présidence faible. La présidente du Rassemblement national avait en elle assez de force pour surmonter sa défaite de 2017, mais il faut reconnaître qu'elle a été bien servie par les circonstances : le départ de Marion Maréchal et l'échec total de l'organisation créée par Florian Philippot lui ont permis d'éviter une guerre interne. Comme aurait dit l'autre maréchal (Staline) : le parti s'est renforcé en s'épurant. Le parti, ou plus exactement Marine Le Pen car le Rassemblement national est une organisation fragile, mal implantée dans le pays, dépourvue de fortes personnalités, indifférente au débat intellectuel.

Comme un bonheur ne vient jamais seul, l'élimination de

Marion Maréchal et de Florian Philippot a été suivie par les errements de Jean-Luc Mélenchon. Un populisme de gauche incarné par un tribun talentueux aurait pu, tout au long du quinquennat, attirer une partie de l'électorat populaire. Le *lider maximo* du non-parti intitulé « La France insoumise » a préféré draguer les réseaux communautaristes et s'afficher avec des islamistes patentés. Même s'il parvient in extremis à recoller des morceaux de la gauche, il restera un gros décalage entre sa sociologie petite-bourgeoise et ses prétentions à l'Union populaire.

Ces circonstances favorables ne permettront pas l'élection de Marine Le Pen, qui fait toujours l'objet de fortes réactions de re-

Sur le mur de Jean Chouan

RÉSUMONS : LE RN EST UN PARTI D'EXTRÊME DROITE MAIS NON. POUTINE EST SYMPA ET GÉNIAL. D'AILLEURS C'EST UN MONSTRE.



LES RÈGLES EUROPÉENNES BLOQUENT LE PAYS C'EST POURQUOI ON RESTE DANS L'U.E. L'Euro EST NOCIF POUR LA FRANCE ALORS ON LE GARDE.



LA FRANCE EST LE PAYS DE L'UNIVERSEL, CE QUI EXPLIQUE QU'ON FERME LES FRONTIÈRES ET INSTAURE LE DROIT DU SANG.



AH, MARINE... VOILÀ UNE FEMME QUI SAIT VOUS DONNER LE VERTIGE !



jet en raison de son programme xénophobe, mais surtout parce qu'elle ne peut pas garantir sérieusement, à la différence d'Emmanuel Macron, les privilèges des catégories aisées.

L'arrivée de « Marine » à l'Élysée provoquerait d'ailleurs des déconvenues aussi vives qu'immédiates. On peut tenir pour assuré que le Rassemblement national serait incapable d'obtenir la majorité absolue à l'Assemblée nationale en raison des faiblesses structurelles de ce parti et des vives réactions qui ne manqueraient pas de se produire aux législatives. Les partis de gauche étant exsangues, c'est la droite classique qui bénéficierait du retour de manivelle électoral. Si « Les Républicains » et quelques centristes obtenaient la majorité absolue à l'Assemblée, le Premier ministre et le gouvernement seraient de la même couleur et c'est une nouvelle version du bloc oligarchique qui assumerait la « gouvernance » ultralibérale sans que l'Élysée puisse s'y opposer.

Sous l'arbitrage problématique de Marine Le Pen, la V^e République retrouverait les voies de la cohabitation – mais avec une présidence beaucoup plus faible.

Beaucoup de Français qui font des prévisions analogues jugeront, le jour du deuxième tour, que le jeu n'en vaut pas la chandelle. ■

B. LA RICHARDAIS.

Les dangers de l'expertise externe

Dans un rapport, le Sénat dénonce la prolifération des cabinets privés de conseil, qui influencent de plus en plus nettement les politiques publiques, au mépris du droit.

Réunie à l'initiative du groupe communiste, la commission sénatoriale d'enquête consacrée à l'influence des cabinets de conseil sur les politiques publiques a remis son rapport le 17 mars. Nous avions dénoncé l'influence de McKinsey et de trois autres cabinets privés sur la politique sanitaire au plus fort de la pandémie, mais il ne s'agissait que d'un petit bouquet d'arbres cachant une vaste forêt.

La commission d'enquête dénonce un « phénomène tentaculaire », fruit pourri de la trop fameuse Révision générale des politiques publiques (RGPP) lancée sous l'égide de Nicolas Sarkozy. Ce phénomène s'est aggravé sous la présidence d'Emmanuel Macron, apôtre de la *startup nation* : entre 2018 et 2021, les dépenses des ministères en matière de conseils privés sont passées de 379,1 millions à 893,9 millions.

L'expertise des cabinets de conseil a été demandée pour la conception et la mise en œuvre des grandes réformes du quinquennat. Celle du mode de calcul des Aides publiques au



Le rapport du Sénat est accablant pour le cabinet McKinsey.

logement a bénéficié des bons soins du cabinet McKinsey, qui a reçu près de quatre millions d'euros. Eurogroup s'est occupé de la réforme du service de santé des armées pour 1,57 million. Pendant la crise sanitaire, McKinsey a reçu 12,33 millions, loin devant Citwell (6,80 millions) et Accenture (5,34 millions). Deux autres cabinets sont intervenus dans les états-généraux de la justice pour 950 000 euros...

Ces prestations coûtent cher, alors que les résultats sont douteux et parfois inexistantes : ainsi une étude sur l'avenir du

métier d'enseignant facturée 496 800 euros par McKinsey.

Ce gaspillage des fonds publics a de graves conséquences. Les fonctionnaires se plaignent d'être déstabilisés et humiliés par les techniques infantilisantes du management. Les consultants sont souvent intégrés dans les groupes de fonctionnaires, utilisent les en-têtes de l'administration et rédigent eux-mêmes des notes administratives. Ce qui signifie que les ministères qui recrutent des consultants (coût moyen de 1 528 euros par journée) organisent des pratiques illégales en faveur de cabinets qui sont, par définition, étrangers au souci de l'intérêt général, qui barbotent dans le conflit d'intérêts et qui peuvent transmettre de précieuses informations à des firmes et à des gouvernements étrangers.

Les cabinets de conseil, qui participent à la création du droit administratif et qui orientent les décisions ministérielles selon des « expertises » lourdement chargées en idéologie ultralibérale, échappent au contrôle du Parlement. Ils menacent la souveraineté de la nation et l'opacité de leurs agissements porte atteinte à la démocratie. Le Sénat propose de les encadrer. Mieux vaudrait s'en débarrasser. ■

YVES LANDEVENEC.

L'Écho du net

■ **Deliveroo.** - Le 16 mars s'est achevé devant le Tribunal correctionnel de Paris le procès pour « travail dissimulé entre 2015 et 2017 » déclenché par l'Inspection du travail à l'encontre de la plateforme de livraisons de repas Deliveroo France. Créée en 2015, filiale et copie conforme de la maison-mère anglaise elle-même fondée en 2013, cette *startup* a connu une croissance rapide pour disposer dès 2018 de 5 000 livreurs, « auto-entrepreneurs prestataires de services » ne travaillant que pour un seul « client », Deliveroo. Le site de l'hebdomadaire *Marianne* (1) nous décrit comment tout a été mis en œuvre pour contourner le statut de salariés qui aurait dû être celui des livreurs, afin de les priver « de la protection afférente : congés payés, droit au chômage,

couverture santé. En clair, de s'être totalement affranchie du droit du travail pour échapper au paiement des cotisations patronales ».

Afin de séduire les « contractants » potentiels, ceux-ci étaient « attirés à grand renfort de communication et de bouche-à-oreille. La promesse de Deliveroo est simple : "Entrez dans la nouvelle économie avec un travail rentable, sans horaires déterminés, et surtout sans patron." Pour se lancer chez Deliveroo, pas d'embauche, la novlangue de la *start-up* parle de "embarquement" ».

Très « *startup nation* » en effet, « l'équipe de Deliveroo se présentait comme des "foodies passionnés", proposant de faire entrer les recrues dans une "communauté de bikers", réunis pour "autre chose qu'un simple revenu d'appoint". Mais très rapidement le caractère léonin du contrat ap-

paraît au grand jour : « Progressivement, les livreurs racontent qu'ils commencent à perdre le bénéfice de certaines primes, notamment celles versées les jours de pluie : "On a pris conscience qu'on n'avait pas la main sur la rémunération et les conditions de travail se sont dégradées". Lors du lancement de l'entreprise, les livreurs étaient rémunérés 7,50 euros de l'heure, et entre 2 et 4 euros par course. À partir de 2017, les livreurs seront rémunérés à la course, 5 euros (5,75 euros à Paris). Le modèle changera encore par la suite, pour être fixé en fonction de la distance parcourue ».

Puis c'est au tour du choix des horaires de voler en éclat. « La possibilité de s'inscrire sur les plannings et les plages horaires les plus rémunératrices, est fonction des performances réalisées. "Les meilleurs pouvaient choisir à 11 heures chaque lundi. Les

moins bons n'y avaient accès qu'à 15 heures, il ne restait que les miettes. Et les derniers ne pouvaient se connecter qu'à 17 heures où il ne restait quasiment plus rien". Le système a eu un impact terrible sur le chiffre d'affaires. En cas de déclassement, on perdait des centaines ou des milliers d'euros par mois ». Le jugement sera rendu le 19 avril.

Même si le projet a été heureusement censuré par le Conseil constitutionnel, il sera important de se souvenir, les 10 et 24 avril prochains, que sous Emmanuel Macron, le gouvernement a porté en 2019 un projet de loi qui visait à empêcher un juge de requalifier en contrat de travail la relation exclusive entre un livreur et une plateforme...

LOÏC DE BENTZMANN.

(1) <https://www.marianne.net/economie/protection-sociale/recit-au-proces-de-deliveroo-la-fiction-de-luberisation-heureuse-demontee>

La guerre en Ukraine et l'économie française

Bien qu'il soit encore trop tôt pour envisager avec précision quelles seront les conséquences du conflit russo-ukrainien sur l'économie française, on peut se risquer à esquisser la tendance qui semble poindre au regard des premières observations.

Globalement, l'impact de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et des sanctions économiques prises en représailles par les Occidentaux devrait être limité. La part de la Russie dans les exportations de la France s'élève, en effet, à 1,3 % en 2021, quand les importations peinent à atteindre les 2 % selon les chiffres du ministère du Commerce extérieur et de l'Attractivité. En revanche, pour certains secteurs et multinationales, le coup devrait être difficile à encaisser. C'est le cas de l'agriculture, de l'automobile et de la banque. Renault (dont la Russie est le deuxième marché), la Société générale (qui y est un des acteurs majeurs du secteur), et des entreprises du groupe Muliez (Auchan, Leroy-Merlin ou Décathlon), en maintenant leur activité en Russie, engagent également leur réputation en France.

Cependant, si notre pays est moins dépendant du gaz russe que ses voisins européens, notamment l'Allemagne et l'Italie, grâce à son mix énergétique et à la diversification de ses approvisionnements, il ne devrait pas être épargné par la flambée des prix constatée à l'échelon mondial, conséquence d'une forte diminution de l'offre.



Énergie. L'explosion du prix du pétrole et du gaz touche de multiples secteurs.

Idem pour ce qui est du prix des autres énergies fossiles (hydrocarbures et charbon), des denrées alimentaires (le blé, par exemple), de plusieurs intrants agricoles (engrais azotés notamment) ou industriels (comme le nickel). Peut-on, dès lors, parler de stagflation (contraction de stagnation économique et d'inflation) comme cela s'est produit à la suite du premier choc pétrolier de 1973 qui a vu le prix du baril de pétrole bondir de 300 % ? Certains signes qui laissent présager une baisse des moteurs de la croissance, plaident en faveur de ce scénario. La baisse du pouvoir d'achat des

ménages pourrait entraîner une baisse de la consommation et de l'épargne accumulée depuis deux ans. Côté entreprises, la chute des exportations conduira à une réduction de leurs marges et de leurs investissements.

La dernière note de conjoncture de l'Insee, réalisée après le début du conflit, confirme que les entreprises anticipent une baisse d'activité dans le commerce de détail – à cause de la hausse des prix – et dans l'industrie – en lien avec la pénurie de composants. Les secteurs du BTP et des services ne connaîtraient pas tout à fait le même sort. Il en résulterait une crois-

sance du PIB de 2,4 % entre 2022 et de 1,5 % l'année suivante, soit une baisse de l'ordre de 0,7 à 1 % l'an par rapport aux prévisions précédentes. Il serait donc encore trop tôt pour parler de stagnation. Quant à l'inflation, on assiste – pour l'instant du moins – à une hausse de certains produits, notamment de première nécessité, mais on est encore loin d'une hausse généralisée des prix sur une longue période, autant d'éléments qui, en économie, définissent l'inflation. Si le risque de stagflation est à prendre au sérieux, tous les ingrédients ne sont pas encore réunis pour nous y plonger.

La décision du gouvernement de diminuer le prix des carburants de 15 centimes par litre pour tous apparaît comme une fausse bonne idée, pour ne pas dire une mesure électoraliste. D'une part parce qu'elle subventionne une énergie polluante qui plombe un peu plus le solde de notre commerce extérieur, d'autre part, parce que la hausse des prix ne touche pas tout le monde de la même manière. Une baisse des prix plus conséquente, ciblée en direction des plus défavorisés, aurait sans doute été plus judicieuse. ■

NICOLAS PALUMBO.

La quinzaine sociale

■ Un plan pour pas grand-chose ?

– Trois semaines après le début de l'invasion de l'Ukraine par les troupes russes, le gouvernement a présenté le 16 mars 2022 un « plan de résilience » destiné à aider les entreprises à surmonter ce nouveau coup dur. Plusieurs types de mesures ont été présentés pour un coût de 25 milliards. Celles-ci vont des mesures en faveur de la trésorerie aux mesures énergétiques en passant par des subventions publiques. Comme pour le plan en faveur des ménages, il manque d'une vision d'ensemble des besoins de chacun et arrose tout le monde : bien que les entreprises grosses consommatrices d'énergie (métallurgie, chimie, papier carton...) soient particulièrement

ciblées, les aides seront accordées sans condition à tous les secteurs. La manière de calculer les prix de l'énergie (imposée par la Commission européenne) est absurde et pourrait compromettre l'efficacité dudit plan. On peut également regretter qu'une partie du plan soit financée par la Sécurité sociale à travers de nouvelles exonérations de cotisations sociales.

■ Un avis pour rien. – Saisi par le Premier ministre en septembre 2021, le Conseil économique, social et environnemental (Cese) a publié le 23 mars, un avis sur l'acceptabilité des nouvelles infrastructures de transition énergétique (éolien, photovoltaïque, méthanisation...). Leur implantation modifie les paysages, leur fonctionnement engendre des nuisances que les riverains subissent

sans toujours en tirer de bénéfices. Il en résulte une contestation, certes minoritaire, mais parfois violente. L'urgence climatique et la souveraineté énergétique commandent cependant de diversifier nos sources d'énergie. D'où cette question : « comment permettre à la population de s'approprier la mise en œuvre locale de la transition ? » La principale piste consisterait à associer les riverains au projet de sa conception à sa mise en route. Comme tous les avis du Cese, il est peu probable qu'il soit suivi d'effets – d'autant que Jean Castex ne devrait plus être aux affaires d'ici un mois. Il comprend cependant des préconisations qui mériteraient d'être considérées.

■ Une vie de travail au rabais. – À Nantes, Caen, Toulouse, Le Puy-en-Velay... Dans de nombreuses

villes de France plusieurs milliers de retraités au total ont manifesté le 24 mars pour réclamer une revalorisation de leur pension. Bien qu'en augmentation constante depuis dix ans, leur croissance reste largement inférieure à celle de la hausse des prix. Conséquence : le pouvoir d'achat de nos aînés s'érode et le quinquennat d'Emmanuel Macron n'a pas arrangé la situation. Au rythme où vont les choses, le niveau de vie des retraités sera bientôt inférieur à celui des actifs. Déjà, parmi les futurs retraités, des voix s'élèvent en faveur de la retraite par capitalisation. Dans les cortèges, une autre préoccupation revenait régulièrement : l'absence de considération dont ils disent souffrir de la part des pouvoirs publics qui les accusent d'être payés à ne rien faire.

N. P.

L'urgence climatique

La sortie du sixième rapport du Giec (1), au moment où a commencé le conflit en Ukraine, est passée presque inaperçue. On peut le regretter, car si un conflit militaire est temporaire et ses effets en principe réversibles, l'évolution du climat, elle, s'accélère sans rémission.

Si le dernier rapport du Giec n'apporte rien de bien nouveau en termes de prévisions de l'évolution du climat, le ton, lui, a changé par rapport à la livraison précédente. L'observation d'une évolution réelle qui dépasse le pire des modèles prévisionnels n'y est pas étrangère. Le Giec affirme avec force « *L'évidence scientifique cumulée est sans équivoque : le changement climatique est une menace pour la santé de la planète et de l'humanité. Chaque retard à une action globale concertée nous éloigne d'une fenêtre d'opportunité, qui se ferme rapidement, pour assurer un futur vivable pour tous* ».

Il nous signale aussi qu'il n'est plus temps de se contenter de demi-mesures : « *le changement climatique a déjà causé des pertes irréversibles dans tous les écosystèmes de la planète* », qui vont à plus long terme poser de graves problèmes à tous les niveaux : disponibilité de l'eau, baisse des productions agricoles, montée de la surface des océans, apparition de maladies, aggravation des cataclysmes météorologiques, etc. Ils deviennent par ailleurs de plus en plus complexes à modéliser et gérer, et vont concerner directement des milliards d'humains (dans les zones côtières en particulier). Bref, il faut avoir le cœur solide pour lire ce rapport et découvrir ce qui n'est plus une prévision statistique, mais une certitude, car beaucoup des effets produits par ce qui n'est que le début du changement sont déjà irrémédiables.

Le Giec innove en détaillant les conditions précises de ce que nous devons faire pour, sinon éviter un changement dont une partie a déjà eu lieu et qui va se poursuivre, du moins en limiter les dégâts.

Précaution, adaptation, planification. - Il faut en premier lieu « *éviter d'ajouter au risque climatique des risques dus à une mauvaise réponse ou une fausse adaptation au changement* ». Le Giec donne en exemple ce projet techno-climatique insensé qui consiste à disperser dans l'atmosphère des particules occultant le rayonnement solaire, sans avoir la moindre idée des effets en chaîne que cela peut provoquer. Il faut aussi se méfier de ceux qui sont réalisés avec une vision locale et de court terme, comme les digues destinées à retenir la montée des eaux, ou à protéger des plages de l'érosion ; ou les efforts importants consentis pour empêcher l'incendie dans des forêts où les essences végétales y sont naturellement adaptées, comme en région méditerranéenne. C'est la première fois qu'une telle mise en garde est présentée de façon aussi explicite par le Giec.

Le mot-clé qui a pris la première place



© PIXABAY. PHOTO : TUMISU.

avant *prévention*, c'est *adaptation*. De nombreux essais d'adaptation ont été réalisés dans le monde, et il ne faut pas passer sous silence ces efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) : ils ont montré leur intérêt et ont souvent permis des améliorations des conditions climatiques locales. Mais ils sont fragmentés, répondant à des impacts locaux et à court terme, ce qui réduit leur efficacité (quand ils ne sont pas mal adaptés aux causes). De nombreux systèmes sont en outre déjà à la limite de leur capacité d'adaptation, leur résilience est en voie d'être détruite : un ressort trop tendu finit toujours par casser.

Sans vision globale, sans planification au niveau gouvernemental, sans prise en compte du long terme, l'écologie aura toujours le dessous

C'est là qu'intervient un autre maître-mot martelé avec force par le Giec : *planification*. Une longue partie du rapport traite de ce point et de ses corollaires (concertation, cadres institutionnels adaptés, clarification des objectifs, priorités politiques claires, etc.) et conclut qu'il est vital « *d'organiser l'adaptation dans les budgets, les politiques planificatrices, le suivi de la gestion, les plans d'évaluation etc. La résilience au climat est favorisée quand (...) les processus de décision, de financement et d'actions sont intégrés au niveau des gouvernements. Elle l'est aussi par la coopération internationale...* ».

L'inaction des États. - Or le moins que l'on puisse dire est que les gouvernements en général et celui de notre pays en particulier, font exactement l'inverse de ce que recommande le Giec. L'écologie est omniprésente dans les discours, beaucoup moins dans les décisions. Le plus bel exemple de ce hiatus a été fourni par le ministère de Nicolas Hulot. Voilà une personnalité issue de la société civile, avec une aura écologiste reconnue, une implication que l'on peut imaginer forte, une place majeure dans le gouvernement d'Édouard Philippe, qui pourtant a fini par démissionner en déclarant qu'il ne pouvait rien faire. Pourquoi ?

Probablement parce que, justement, le gouvernement ne considère pas la planification comme une option. Or il y a une géométrie de l'écologie. D'une certaine façon, les questions environnementales sont horizontales, quand les objectifs des autres ministères (industrie, agriculture, énergie, tourisme etc.) sont verticaux. Donnons un exemple : le ministère du Tourisme a une vision verticale des taux d'occupation des stations, et va donc ajouter de la neige artificielle sur les pistes de ski et du sable sur les plages. Le ministère de l'Écologie considère (devrait considérer) pour sa part l'aspect « horizontal » des effets de ces interventions sur l'environnement : les deux visions sont clairement perpendiculaires. Sans vision globale, sans planification au niveau gouvernemental, sans prise en compte du long terme, l'écologie aura toujours le dessous face aux revendications (souvent légitimes) des autres ministères. Un ministère de l'Écologie construit dans la même architecture que les autres ne sert à rien, si ce n'est « verdier » le gouvernement.

Enfin, le Giec le stipule explicitement, rien ne sera possible sans une coopération internationale. On avait déjà signalé l'importance de cette coopération (qui a été tentée sans grand résultat en 2015 avec le Traité de Paris), et le rôle que notre pays pourrait y jouer, en soumettant par exemple ces problèmes au Conseil de sécurité des Nations unies. C'est ce qu'a fait le Royaume-Uni il y a quelque temps, là aussi sans grand succès. Mais rêvons : là où un seul a échoué, ne pourrions-nous pas réussir à deux, par une action concertée, à faire bouger les lignes et arriver à convaincre les autres nations de l'urgence de l'action internationale ? ■

FRANÇOIS GERLOTTO.

(1). Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

Les illusions perdues de la Russie en Amérique Latine

La crise ukrainienne va permettre de mesurer le véritable poids de la Russie en Amérique Latine, sans doute plus faible qu'elle ne le souhaite.

Les années 2000 marquent le retour de la Russie en Amérique Latine. Elle mène une politique de coopération et d'échanges commerciaux dans le domaine énergétique, militaire, agricole, technologique. Sa percée n'est pas comparable à celle de la Chine, mais elle ne saurait être négligée. Dans le cadre des Brics (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud), la Russie entretient des relations amicales avec le Brésil. La décennie 2010 qui voit le sous-continent pencher vers la gauche ou le centre-gauche est favorable à la Russie. Ainsi, le 27 mars 2014, le Venezuela, Cuba, la Chine, la Bolivie ont rejeté une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies condamnant l'annexion de la Crimée par l'Ukraine. Le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay se sont abstenus. En 2019, la généreuse diplomatie vaccinale russe vis-à-vis des pays latino-américains assied et renforce les positions de la Russie. Quelques jours avant l'offensive en Ukraine, le 3 février 2022, le président argentin Alberto Fernandez, en visite à Moscou, affirme



Visite du président Brésilien à Moscou en février 2022. Depuis, le Brésil a condamné, à l'ONU, l'agression russe contre l'Ukraine.

vouloir faire de l'Argentine la porte d'entrée de la Russie en Amérique Latine et, le 21 février, Jair Bolsonaro en visite au Kremlin affirme la solidarité du Brésil avec Moscou.

Au lendemain de l'attaque de l'Ukraine, le 25 février, les États latino-américains sont partagés. Si les alliés des États-Unis condamnent l'agression russe d'autres sont plus circonspects, comme l'Argentine, la Bolivie et le Mexique qui demandent la fin des combats engagés. Le Brésil brille par son embarras. Lorsque le vice-président condamne

l'invasion russe, le président Bolsonaro lui rétorque aussitôt qu'il est le seul habilité à s'exprimer au nom du pays. Seuls le Nicaragua, le Venezuela et Cuba affirment que la crise ukrainienne est le fruit de la politique expansionniste de l'Otan et condamne les sanctions économiques prises contre la Russie.

Pourtant, le 2 mars lors du vote de la résolution condamnant l'agression russe, seuls Cuba, le Nicaragua, la Bolivie et le Salvador s'abstiennent, le Venezuela ne pouvant prendre part au vote. Mieux, les 6 et

7 mars, le Venezuela et les États-Unis engagent un dialogue officiel jugé positif par le président Maduro. Objectif : remplacer le pétrole russe importé aux États-Unis par du pétrole vénézuélien.

Quelle que soit l'issue de ces discussions, les derniers développements de la crise ukrainienne montrent le poids encore important des pays occidentaux en Amérique Latine, poids que vient en partie compenser celui de la Chine, le véritable concurrent des États-Unis dans la région dont le commerce avec l'Amérique Latine a augmenté en valeur de 41 % entre 2020 et 2021. L'évolution des positions chinoises dans le conflit ukrainien sera décisive pour celles des États latino-américains, ramenant à son juste poids, réel mais modeste, celui de la Russie. ■

MARC SÉVRIEN.

Les Faits majeurs

■ **Allemagne** – En conséquence de la guerre russo-ukrainienne, le gouvernement a annoncé le 25 mars qu'il visait une « quasi-indépendance » énergétique d'ici la fin de cette année, en s'abstenant de renouveler ses contrats d'achat de charbon et de pétrole russes. Il ambitionne aussi pour la mi-2024 d'être « largement indépendant » du gaz importé de Russie. Reste à savoir comment l'Allemagne conciliera concrètement ces deux objectifs...

■ **Chine** – Pékin a signé le 24 mars un accord de sécurité préliminaire avec les Îles Salomon, qui pourrait conduire au déploiement de troupes militaires et de forces de police sur le territoire du petit archipel indépendant depuis 1978. Selon le correspondant des *Échos* à Canberra, la classe politique australienne s'inquiète de cette avancée des Chinois dans le Pacifique, qui pourrait compromettre la stabilité de la région.

■ **Égypte** – Grosse importatrice de blé russe et ukrainien, l'Égypte subit durement la crise internationale. L'augmentation de 20 % des biens alimentaires depuis le mois de février conduit le gouvernement à solliciter l'aide financière du FMI... dont le plan d'austérité imposé au pays depuis 2016 est pourtant à l'origine d'une inflation galopante !

C. M.

Voix étrangères

■ **Choïgou**. – Plusieurs organes de la presse internationale évoquent l'hypothèse d'une révolution de palais au Kremlin. Le mieux placé pour remplacer Poutine, selon un « expert » dans les colonnes du quotidien londonien *The Telegraph*, serait le ministre de la Défense, Sergueï Choïgou, seul survivant – avec Poutine – de l'ère Eltsine. La revue du Conseil américain des Relations internationales, *Foreign Affairs*, fait son portrait. Ingénieur civil, il ne porte un grade de général que parce qu'il est ministre de la Défense (depuis 2012). Fort de ses succès en Crimée et en Syrie, il a été préféré aux maîtres-espions du FSB qui ont échoué à déstabiliser l'Ukraine de l'intérieur. *The Telegraph* révèle qu'une enquête a été diligentée sur l'emploi des fonds à cet effet et les responsables assignés à résidence.

Choïgou demeure une « énigme ». D'origine sibérienne, quasi-mongol, chamaniste, bouddhiste, orthodoxe, c'est le caméléon. Il a chassé avec Poutine mais le maître du Kremlin le tient à distance comme tous les autres. Par peur du Covid ? Ou parce que celui qui l'approcherait de près pourrait aussi tenter de l'étrangler. L'hebdomadaire allemand *Der Spiegel*, qui connaît bien l'histoire des familles allemandes ayant régné à Saint-Petersbourg, évoque la conjuration du 24 mars 1801 qui mit fin à la vie du tsar Paul I^{er}, accusé de mener une politique étrangère aventureuse : « le scénario de la tabatière » ne risque pas de se reproduire aujourd'hui. Une des versions de l'assassinat de l'Empereur est en effet qu'il aurait été blessé à la tempe par une tabatière en or massif jetée avec force par un des conjurés. L'autre est qu'il fut étranglé avec son écharpe.

En cas de vacance du pouvoir, la Russie ne dispose pas d'un tsarévitch. L'intérim serait exercé par le Premier ministre Mikhaïl Michoustine, sans poids politique. L'homme fort serait le secrétaire du Conseil de sécurité, ex-chef du FSB, Nikolaï Patrouchev. On cite encore le maire de Moscou, Sergueï Sobyannin. *Der Spiegel* donne un autre nom : Alexeï Dioumine, ex-vice ministre de la Défense, après avoir été chef de la sécurité présidentielle depuis 1999, gouverneur de l'oblast de Toula depuis 2016, à 200 km de Moscou.

C'était plus facile lorsqu'il y avait un Politburo du PCUS. Les Kremlinologues pouvaient épiloguer à longueur de colonnes sur les mérites des uns et des autres. L'hebdomadaire britannique *The Economist* titre sur la « stalinisation » du pouvoir russe. S'il survit à la guerre, Poutine aura de quoi faire le ménage autour de lui.

Y. L. M.

La diplomatie de Macron aura déçu ceux qui s'étaient laissé abuser par un agenda pas si caché. L'homme devrait réussir à accomplir sa propre destinée mais en laissant le pays plus petit qu'à son avènement.

Sous l'étoile

PAR YVES LA MARCK

Le bataillon d'ambassadeurs en retraite qui a soutenu sa candidature en 2017 contre Marine Le Pen se mobilisera-t-il à nouveau le mois prochain ? Ce serait désolant. L'état du monde et la pandémie ne sauraient constituer des circonstances atténuantes à un échec aussi patent du quinquennat à l'étranger. Macron a fait perdre à la France toute son influence sur les cinq continents. Pour trois raisons de méthode et une de fond.

Narcissique. – La première raison de méthode est gestuelle. Tout a sonné faux dans ses attitudes. Nouveau venu sur la scène internationale, il a surjoué avec ses « pairs », les « Grands » de ce monde, la familiarité, la poignée de mains appuyée, la tape dans le dos, en faisant trop pour les froids protestants saxons – Angela Merkel que ne dépare pas Olaf Scholz, et l'anglophère qu'il croit connaître en pratiquant sa langue –, paternaliste avec les Africains qui n'étaient pas dupes de la parfaite absence d'affect du personnage. Sa désinvolture n'a fait qu'empirer depuis que, présidant le conseil européen, il officie à Versailles comme s'il était chez lui, déambulant dans les galeries royales en dégingandé la main dans la poche. « *Insoutenable légèreté de l'être* » disait Kundera.

La seconde raison de méthode est intellectuelle. Conscient de n'être que le président d'une puissance moyenne et déclinante, il est convaincu de compenser cela par son intelligence. La France n'a pas de pétrole mais elle a des idées. Dans sa première intervention devant les Ambassadeurs, il s'était glorifié qu'à nouveau « *la France propose* ». Le revers de cette confiance en soi est qu'il ne peut comprendre que le monde ne se rende pas à l'évidence de son génie. Les résistances – les faits sont têtus – sont désqualifiées comme irrationnelles venant d'interlocuteurs bornés, ignorants, minables. « *L'homme pressé* » ne supporte pas le temps long. Il échoue à force de précipiter les choses, de chercher un retour immédiat sur son investissement personnel : au Liban, en Libye, en Algérie, en Iran, en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie, bref partout où le temps ne compte pas.

La troisième raison est institutionnelle. Loin de renverser le discrédit dans lequel ses deux prédécesseurs avaient tenu les diplomates, il a porté leur désamour à l'annihilation jusqu'à supprimer leur corps. Il a fait prévaloir la cour élyséenne sur les ambassadeurs en poste, la Défense sur le Quai d'Orsay, l'Armement sur l'état-major. Jupitérienne, sa diplomatie s'est bientôt résumée à celle des « Rafale » (tant pis



Emmanuel Macron au Forum économique mondial de 2018.

pour les sous-marins, le contrat australien emporté par son prédécesseur ayant coulé à pic, pire humiliation subie depuis longtemps et dont on ne se remettra pas de sitôt). Honorable en soi, la quête de contrats – parfois pris sur les dotations de l'armée française – ne suffit pas à définir une politique inscrite dans un triangle Le Caire-Athènes-Abou Dhabi.

Le vrai plan de carrière de Macron : la présidence d'une Europe fédérale en 2027

Une politique rigoureusement illisible, menée à la tête du client. – La personnalisation à l'extrême des rapports internationaux confond tout. Méprisés, caricaturés, des présidents élus démocratiquement comme Trump, Erdogan, Orbán, Bolsonaro, Modi, ne laissent pas de représenter des pays alliés ou amis, États-Unis, Turquie, Hongrie, Brésil, Inde. Macron n'a eu de cesse de les regarder de haut uniquement sur une base personnelle. En revanche, des personnalités qui impressionnent plus ne devraient pas cacher les vices de leur système : Chine, Arabie saoudite, Éthiopie pour n'en citer que trois.

Du danseur étoile, de l'étoile polaire et du six étoiles chef des armées, le plus décisif n'est-il pas ce qui se cache sous l'étoile, c'est-à-dire à l'ombre des plis du drapeau bleu étoilé européen ? Nous touchons ici à la raison de fond du « *déclassement français* » (1).

Président de la fédération européenne.

Après tout, se dit-il, qu'avons-nous besoin des autres continents ? La France n'est plus une puissance mondiale. Elle ne pourrait un jour espérer retrouver un rang qu'à travers une fédération européenne digne de ce nom. Le Sud n'intéresse pas Macron qui, comme ses condisciples, ne conçoit le monde que « *vu de Sirius* » (2). Il n'a plus d'avenir professionnel en France devenue trop petite pour lui. Dès l'été 2017, ayant gagné l'Élysée, il s'était projeté vers l'étape suivante : les élections européennes. 2019, avait-il dit, sera l'année de la « *refondation* » de l'Europe, 2024 celle de sa « *transformation* ». N'ayant pas réussi son pari électoral de 2019, on pensait qu'après de belles envolées lyriques il avait renoncé. La présidence tournante de l'UE en ce premier semestre de 2022 lui fournissait le marchepied pour une campagne relancée sur ce thème. C'était sans imaginer l'effet ukrainien, ou plutôt le facteur le plus irrationnel qui soit, l'invasion décidée par Poutine. L'étoile de Macron brille désormais au firmament. Depuis le 24 février 2022, les réactions européennes recréabilisent ce qu'il avait appelé en 2017 sa « *pensée profonde* ».

On a oublié que c'est la guerre de Corée de 1950 qui avait donné corps au projet de Communauté Européenne de Défense (CED). Macron se pense certainement bien supérieur au pauvre René Pleven, père du projet. La préoccupation du moment était d'encadrer le « *réarmement allemand* » qu'on ne pouvait pas éviter dans le nouveau contexte de guerre froide. Nous y sommes à nouveau : le « *réarmement allemand* » dans le cadre de l'Otan ne sera supportable à terme par la propre opinion publique allemande et par ses voisins que dans un cadre européen, sous-entendu un cadre fédéral. C'est la « *transformation* » esquissée par Macron à son avènement qui coïncide avec son plan de carrière : la présidence fédérale européenne en 2027. Le reste – tout le reste – lui est indifférent.

Sera-t-il prêt à sacrifier à cette ambition le siège permanent de la France au Conseil de sécurité de l'Onu, la force nationale de dissuasion – dont la mise à niveau à partir de 2023 va peser si lourd sur le budget national de la Défense –, le vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil européen ? La question ne lui sera sans doute pas posée. Celui qui la posera passera pour un idiot. Un idiot utile. ■

(1). Christian Chesnot, Georges Malbrunot, *Le Déclassement français*, Michel Lafon, 2022.

(2). Pseudonyme du directeur du *Monde*, Hubert Beuve-Méry (1902-1989).



De la pragmatique sanction de 1438 à la loi de séparation de 1905, la laïcité à la française est le fruit d'une longue histoire.

L'État et les religions : une histoire française

Le débat sur les relations entre le pouvoir politique et les religions oppose trop souvent des masses granitiques : l'État, l'Église, l'Islam... Or les pouvoirs publics et les religions ne sont pas des entités immuables mais des formations historiques qui n'ont cessé d'évoluer sous l'effet de leurs problématiques internes et du mouvement général de l'Histoire.

Pour comprendre les relations actuelles entre notre République – l'État, nos principes constitutifs, le Gouvernement – et les religions, il est indispensable de se situer dans notre très longue histoire. Nous estimons que la préhistoire de la laïcité commence en 1303 avec l'attentat d'Anagni. Rapporteur de la loi de Séparation, Aristide Briand faisait remonter à Pépin le Bref, père de Charlemagne, l'alliance conflictuelle entre le pouvoir politique et la papauté – avant même que s'esquisse l'histoire de France...

Pour bien saisir les moments de cette dialectique, il faut, comme Lucien Jaume, être historien et philosophe attentif aux disputes théologiques. Nos lecteurs sont suffisamment avertis des guerres de Religion, du moment gallican, de la Constitution civile du clergé, du Concordat napoléonien et des relations entre l'autorité religieuse et le pouvoir politique dans les pays musulmans pour que je fasse l'économie d'un résumé. Ce qui me permet de souligner les apports majeurs du travail de Lucien Jaume.

La tolérance est une idée sympathique, dont l'histoire est à retrouver. Avant même d'être dominante, l'Église catholique théorise son intolérance avec Saint

Augustin. Confronté à l'hérésie donatiste, l'évêque d'Hippone justifie la répression des hérétiques en affirmant qu'il ne faut pas considérer la contrainte en elle-même, mais selon son intention : il est bon de contraindre à rejeter l'erreur et à rechercher la vérité... catholique. Cette argumentation est contestée à l'aube de la modernité et l'édit de tolérance voulu par Henri IV et les Politiques est un admirable progrès puisqu'il met fin aux guerres de Religion. Cependant, l'édit de Nantes assure l'égalité aux emplois des catholiques et des protestants mais pas l'égalité entre les religions. Après Bossuet dénonçant le « poison de la tolérance », après la désastreuse Révocation de l'édit de Nantes, il faut attendre Mirabeau pour que la tolérance, nécessité historique, soit révoquée au profit de la liberté de conscience pour cette simple et bonne raison que « l'autorité qui tolère pourrait ne pas tolérer ». Il faut que la liberté de conscience soit érigée en principe pour que l'autorité cesse d'invoquer les circonstances permettant d'excuser son action liberticide.

L'histoire de l'idée laïque mérite d'être sans cesse revisitée et approfondie. Lucien Jaume souligne que le concept de laïcité est explicite dès la Monarchie de Juillet. Ministre de Louis-Philippe, pré-

sident du jury de l'agrégation de philosophie et référence majeure de l'Université pendant quatre-vingts ans, Victor Cousin défend un enseignement laïque de la philosophie afin qu'il « serve tous les cultes sans se mettre au service d'aucun en particulier » et François Guizot affirme que « L'État n'est pas athée, mais il est laïque ». En 1845, Victor Cousin précise que cet État laïque « n'est pas pour cela indifférent ou athée : il est essentiellement moral et religieux, puisque l'idée de justice sur laquelle il est fondé, est par elle-même sainte et sacrée ». Cette réflexion est de très longue portée : elle se trouve au cœur des débats lors de l'adoption des lois laïques.

On se souvient que la loi de 1882 porte sur « l'enseignement laïque de la morale » – et non sur l'enseignement d'une morale laïque – comme le précise Jules Ferry mais on néglige le rôle de Ferdinand Buisson, son conseiller qui rédige les instructions ministérielles : il s'agit d'éduquer le caractère par l'enseignement du bien selon la source judéo-chrétienne enrichie d'une philosophie d'État qui fait référence à Platon, Montaigne, Descartes, Kant et à l'école spiritualiste de Victor Cousin. Contre le laïcisme antireligieux, Ferdinand Buisson affirme qu'il « reste à laïciser la religion, et non

à la détruire [...]. Elle n'a pas besoin du prêtre pour s'éprendre de l'idéal, pour adorer le beau et le bien, le vrai et le juste ». Pour lui, la laïcité, qui s'identifie à la démocratie, se situe dans la continuité du christianisme.

Au contraire, Émile Durkheim souhaite la sécularisation et professe une laïcité a-religieuse dans une société qui transcende les individus et où la « conscience collective » remplace la communion catholique : selon l'éminent sociologue, « la société nous oblige parce qu'elle nous domine ». On ne saurait trop durcir l'opposition entre ces deux patriotes qui voient dans la mobilisation héroïque des Français pendant la Grande Guerre l'effet de l'enseignement moral reçu à l'école laïque, et dans le sacrifice des combattants – Durkheim perd son fils unique, Buisson un petit-fils – la marque d'une nouvelle sacralité.

La belle controverse entre Ferdinand Buisson et Émile Durkheim permet de poser la question complexe de la neutralité de l'État en régime de laïcité. Il est clair que la République est neutre au regard des religions car elle n'intervient pas dans les questions relatives à la foi religieuse et parce qu'elle respecte le principe d'égalité entre les religions qui avait d'ailleurs été proclamé par la Monarchie de Juillet dans le prolongement du Concordat de 1801. Mais Lucien Jaume écrit très justement que « le projet républicain est éthico-politique en soi ». Est affirmée une éthique de la dignité humaine de source judéo-chrétienne et qui inspire la morale kantienne mais aussi le projet cicéronien de la *cultura animi*, cette « culture de l'esprit » qui est une éducation au savoir, à la liberté et à la beauté.

La laïcité n'est pas une religion et il n'y a pas de religion civile en France, mais il y a une spiritualité res-publicaine : celle-ci affirme la liberté de conscience et les libertés démocratiques dans une perspective universaliste aujourd'hui récusée par le fanatisme islamiste, par les divers communautarismes et par une normalisation européiste marquée par la conception étatsunienne des relations entre le politique et le religieux. Il y a bien une « laïcité américaine » avec séparation des églises et de l'État mais cette laïcité est négative : la Constitution interdit de porter atteinte aux religions mais elle ne commande pas de les garantir. En France, l'État ne connaît pas de « liberté religieuse » mais il contrôle et réglemente l'exercice de cultes – ce qui implique reconnaissance et protection de ceux-ci.

Notre laïcité française n'est pas figée. Lucien Jaume attire notre attention sur une évolution contraire à la conception libérale qui inspirait le législateur de 1905. Aristide Briand soulignait que « toutes les fois que l'intérêt de l'ordre public ne pourra être légalement invoqué [...], c'est la solution libérale qui sera la plus conforme à la pensée du législateur ».



Lucien Jaume. Philosophe et historien, il est un des meilleurs connaisseurs des liens entre État et religion.

Les atteintes à l'ordre public sont alors définies selon la matérialité de faits qui se déroulent sur la voie publique : bagarres, manifestations non-déclarées, etc. Or depuis une quinzaine d'années, le législateur tend à concevoir la laïcité comme une liberté publique d'essence supérieure – au mépris du principe d'égalité des libertés – qui créerait son propre ordre public afin de laïciser la société, en fixant le permis et l'interdit en matière de mœurs aux citoyens circulant dans l'espace public. Le débat sur le port du voile dans la rue se réduit à des échanges polémiques, alors que nous sommes confrontés à un problème qui concerne les pouvoirs et les limites de l'État dans le domaine de la moralité.

Tout au long de l'histoire de la laïcité, l'État a maintenu le dialogue avec les religions.

Tout au long de l'histoire de la laïcité, l'État a maintenu le dialogue avec les religions. S'il est vrai que « la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte » selon la loi de 1905, les gouvernements successifs ont maintenu toutes sortes de liens avec les autorités religieuses : les fêtes catholiques ont été maintenues, les aumôniers ont pu exercer leurs fonctions dans les établissements publics, alors que Rome manifeste son hostilité à la législation française. En 1864, le *Syllabus* publié par Pie IX avait condamné les erreurs modernes, parmi lesquelles le libéralisme politique et l'indifférentisme religieux et la loi de Séparation provoque la colère du Vatican. L'encyclique *Vehementer nos* du

11 février 1906 rejette totalement la loi de 1905 et *Gravissimo officii* du 10 août 1906 interdit aux évêques d'organiser les associations culturelles prévues par la loi. Le conflit s'apaise après la Première Guerre mondiale, mais les relations entre l'État et l'Église après la Libération seraient à étudier. De nos jours, les relations sont devenues courtoises et l'État entend volontiers l'avis des diverses autorités religieuses – sans les écouter.

Religion de la sortie de la religion (Marcel Gauchet), le catholicisme pèse peu dans le débat politique contemporain mais on aurait tort de négliger les débats qui le traversent. Lucien Jaume s'intéresse au débat lancé par Bernard Bourdin (1) et se demande comment des citoyens chrétiens pourraient gouverner et selon quelle conception de la démocratie. Très tardivement reconnu à l'égal des religions – c'est sous la Monarchie de Juillet que les rabbins perçoivent le même traitement que les prêtres et les pasteurs – le judaïsme connaît également des évolutions que beaucoup perçoivent grâce aux livres de Delphine Horvilleur, l'une des femmes rabbins qui officient en France.

La grande question du moment est posée par l'islam sunnite. Après avoir étudié la dialectique du politique et du religieux dans l'islam, souligné ce qui sépare le chiisme du sunnisme et rappelé l'importance du courant mutazilite pour lequel « le Coran a été créé » et qui affirme la possibilité d'interpréter le texte sacré, Lucien Jaume explique la lente construction d'un « islam gallican », selon l'expression métaphorique de Jacques Berque. Face à la menace djihadiste, au repli communautariste et au défi de la croyance mondialisée, il faut que l'État continue à encourager la constitution d'un islam de France, se développant dans le cadre de la souveraineté française et se donnant une représentation solide auprès des pouvoirs publics.

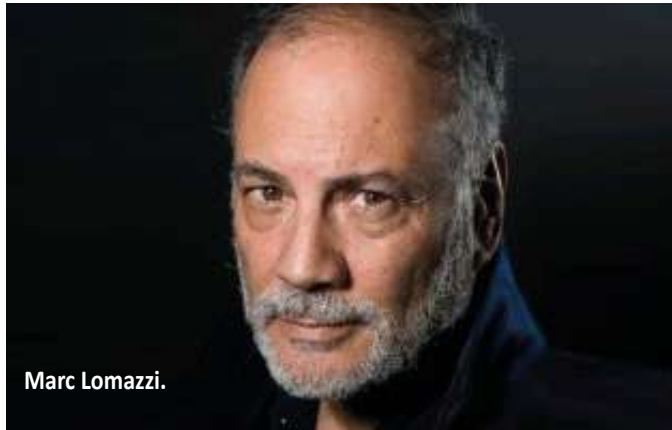
Lucien Jaume conclut son ouvrage magistral par une note d'optimisme raisonné. On peut y souscrire en songeant aux tragédies que nous avons surmontées au cours de notre histoire : huit guerres de Religion, le schisme après la Constitution civile du clergé, la fracture politico-religieuse sous la III^e République, l'abîme vichyste en prolongement criminel d'un très vieux antisémitisme. Aujourd'hui, il n'y a pas de guerre entre les religions mais des menées factieuses, plus faciles à briser dès lors que l'État montre qu'il en a la volonté. ■

BERTRAND RENOUVIN.

(1). Cf. Bernard Bourdin, *Catholiques : Des citoyens à part entière ?* Le Cerf, 2021, et le débat entre Lucien Jaume et Bernard Bourdin le 9 février aux Mercredis de la NAR sur notre chaîne YouTube.

► Lucien Jaume, *L'Éternel défi, L'État et les religions en France des origines à nos jours*, Tallandier, 2022.

Voyage dans la galaxie écologiste



Marc Lomazzi.

Il y a un mystère chez les écologistes : alors que l'écologie est maintenant prégnante dans la société, et qu'ils réussissent des scores mirobolants aux élections « qui ne servent à rien » (les Européennes, par exemple), pourquoi leurs résultats aux présidentielles sont-ils toujours aussi mauvais ?

Une réponse peut être trouvée à la lecture du livre *Ultra Ecologicus : les nouveaux croisés de l'écologie*. L'auteur, Marc Lomazzi, y présente la liste de toutes les variantes idéologiques du monde écologiste, qui vont des climato-activistes aux antisépécistes, en passant par les écoféministes, les écosurvivalistes et bien d'autres. Pour chacune d'entre elles, il décrit avec une précision d'entomologiste les origines, les positions philosophiques et politiques, les objectifs et les actions mili-

tales, et présente une analyse prospective de l'évolution du mouvement.

Cette « taxonomie » permet alors de rassembler dans un système plus vaste toutes ces images éparpillées, car pour aussi variés qu'ils soient, tous ces mouvements présentent une structure commune. Ils naissent de l'observation d'un cas de dysfonctionnement écologique sérieux, et aboutissent à un choix politique extrêmement réducteur, dont l'application est sensée résoudre l'ensemble des problèmes de

l'environnement. Exemples : la logique de surexploitation exponentielle du milieu que rien ne semble pouvoir arrêter ? Une solution, le survivalisme. Le scandale de l'élevage industriel, qui est à la fois une monstruosité éthique et le plus grand pollueur de la planète ? L'antisépécisme. Le capitalisme prédateur aux mains d'un système machiste ? L'écoféminisme. La croissance économique infinie dans un monde fini ? La décroissance, etc.

Si la mise en évidence de tous ces problèmes écologiques est juste, et si les analyses sont souvent pertinentes, elles aboutissent malheureusement à des objectifs très limités et surtout très ostracisants. Ces mouvements deviennent obsessionnels, et leurs solutions ne prennent plus en compte que le point particulier sur lequel ils se sont construits : éliminez les mâles dominants et l'écosystème retrouvera sa vraie nature ; supprimez le nucléaire et tout redeviendra riant ; imposez la *cancel culture* et nous renouerons avec le meilleur des mondes, etc. La nécessaire globalité de l'analyse et des solutions à mettre en œuvre a disparu.

Notre électeur français voit donc l'écologie confisquée par des sectes qui conditionnent

toute politique écologique à la satisfaction préalable de leurs exigences idéologiques. Il est pris en otage, car s'il consent volontiers aux efforts nécessaires pour réduire les émissions de CO₂, le voilà sommé de souscrire à ces idéologies écoféministe, antisépéciste, woke, vegan, antinucléaire etc., qui lui sont étrangères. Alors, au lieu de boire l'eau du bain pour sauver le bébé, il préfère tout jeter ! Notre mystère est résolu, et l'on peut sans risque pronostiquer à Yannick Jadot, contraint d'introduire ces composantes écolos dans son programme, un nouvel échec aux présidentielles.

Mais Marc Lomazzi nous mène aussi à une seconde conclusion. Il ne faut pas sourire des « ultra-écologistes », car ces « croisés » préparent les conflits de demain : « *Malgré ses excès, son dogmatisme, les risques de dérives violentes ou sectaires qu'elle charrie, l'écologie radicale connaît un écho croissant dans le pays. (...) Homo technologicus contre Homo ecologicus, les ultras écolos n'ont peut-être fait que lancer les hostilités* ». ■

FRANCOIS GERLOTTO.

► Marc Lomazzi, *Ultra Ecologicus*, Flammarion, 2022.

Lectures

■ **Énigme.** – Historien, Jacques Semelin s'est fait connaître par ses travaux sur la résistance civile au totalitarisme et par deux livres consacrés aux Juifs de France pendant l'Occupation. Il consacre une troisième ouvrage à l'histoire de son travail de recherche.

Ce travail est né d'une question que Simone Veil posa un jour à Jacques Semelin : « *Comment se fait-il que tant de Juifs ont pu survivre en France malgré le gouvernement de Vichy ? Malgré les nazis ?* ». De fait, 75 % des Juifs de France ont échappé à la persécution. Ce sauvetage n'est certainement pas l'œuvre de Vichy, qui a livré aux Allemands 24 500 Juifs français et étrangers, ni seulement le résultat de l'action exemplaire des 3 800 Justes. Les Juifs ont été protégés de cent manières par leurs voisins, par des fonctionnaires désobéissant aux ordres de Vichy, par l'opinion publique après la protes-

tation de huit évêques, par l'action de la Résistance qui a mobilisé contre elle les forces de répression. La France et les Français n'ont pas été coupables ! (Jacques Semelin, avec Laurent Larcher, *Une Énigme française, Pourquoi les trois quarts des Juifs en France n'ont pas été déportés*, Albin Michel, Janvier 2022.)

■ **Païens.** – Nous tenons pour avéré que le paganisme a disparu en Europe avec l'Empire romain, acteur majeur dans ses derniers moments de la conversion au christianisme. Or le paganisme a subsisté très longtemps sur notre continent, dans des régions qui retiennent trop peu l'attention. Historien des Chevaliers teutoniques, Sylvain Gouguenheim s'est intéressé aux régions aujourd'hui regroupées dans les trois États baltes. Au Moyen Âge, des sociétés sans écriture existaient sur ces vastes territoires. Il est donc difficile de connaître les pensées et les croyances des LIVES, des Lettes,

des Coures, des Sémigaliens. Une savante enquête fait réapparaître les mœurs, les rites et les dieux de ces pays oubliés, parmi lesquels se distingue la Lituanie qui fut un puissant État païen face à l'Ordre teutonique. Au début du XV^e siècle, le Grand-Duché de Lituanie englobe les terres autour de Smolensk et de Kiev et touche au Sud le Khanat de la Horde d'Or. Le paganisme s'effaçait lentement sans jamais disparaître tout à fait. (Sylvain Gouguenheim, *Les Derniers Païens, Les Baltes face aux chrétiens – XIII^e – XVIII^e siècle*, Passés/Composés, décembre 2021.)

■ **Déconstruction.** – « *Un accident vasculaire cérébral, et voilà une joyeuse pagaille. Le lien ne se fait plus, la cocasserie s'installe. Cohérence en baisse, trous de mémoire, déséquilibre garanti. Le tout s'en va, les riens remontent* » écrit Régis Debray qui est passé par cette épreuve et qui a pris le parti d'en rire avec Apollinaire en exergue : « *Mon verre s'est brisé comme un*

éclat de rire ». Régis Debray note, sans doute à l'intention d'une passionaria écolo-féministe, qu'« *un homme se déconstruit en moins de temps qu'il lui en a fallu pour se construire* ». Il en reste assez pour qu'on puisse lire de beaux éclats. (Régis Debray, *Éclats de rire*, Gallimard, décembre 2021.)

B. R.

■ Nous avons reçu :

- Philippe Moatti, *La Plateformisation de la consommation, Peut-on encore contrer l'ascension d'Amazon ?* Gallimard, *Le Débat*, novembre 2021.

- Gérard Unger, *Gambetta*, Perrin, décembre 2021.

- Thibault Montbazer, *Une Année terrible, Histoire biographique du siège de Paris, 1870-1871*, Passés/Composés, février 2022.

- Hervé Gaymard & Arnaud Teyssier, *Demain la 1^{re} République ?* Perrin, Janvier 2022.

- Jacques Sapir, *Le Grand Retour de la planification*, Jean-Cyrille Godefroy, mars 2022.

DR



par Gérard Leclerc

Le capitalisme *woke*

Lorsqu'on évoque la culture *woke* – un mot dont la fortune s'avère considérable aussi bien du côté de ses partisans que de ses adversaires – c'est d'abord en référence avec le milieu universitaire. Tout d'abord, parce que le climat souvent infernal qui y règne signifie ce qu'elle peut avoir d'obsessionnel et d'étouffant, mais aussi parce que ses motifs et sa rhétorique ont bien été créés sur place. À ce propos, le roman de Philip Roth, intitulé *La tâche* et paru en 2002, décrit assez bien le genre de chasse aux sorcières qui s'est multiplié par la suite et trouve son origine dans le pénible traitement de la question raciale. Mais le mouvement s'étend désormais bien au-delà du monde intellectuel. Dans un essai brillant, la jeune journaliste Anne de Guigné montre comment c'est le domaine de l'économie et des entreprises qui est désormais touché, avec une intensité telle que l'on peut parler de mutation radicale des finalités. Il ne s'agit plus seulement d'assurer la rentabilité de la production mais d'intégrer des notions de responsabilité sociale – où l'écologie joue désormais un rôle central – qui touchent à la politique.

Cela va si loin que les entreprises les plus puissantes aux États-Unis, mais de plus en plus chez nous, tendent à s'affirmer comme les nouveaux lieux d'élaboration des normes éthiques et donc « *des questions vertigineuses du bien et du mal* ». Impossible d'échapper « *à cet environnement de plus en plus perméable aux revendications minoritaires et où chacun, surtout parmi les cadres, est régulièrement prié de relayer les engagements sociétaux portés par l'entreprise* ». Exemple :

« *Aux États-Unis un employé d'Apple a été renvoyé au bout de quelques semaines, à la demande de ses nouveaux collègues, pour avoir écrit dans sa vie antérieure, quelques lignes peu amènes sur les femmes de la Silicon Valley.* »

Autre exemple qui nous touche directement. On connaît désormais la militante Assa Traoré, égérie de l'antiracisme, depuis qu'elle a pris la tête du combat en faveur de son frère Adama, victime d'une confrontation avec les gendarmes. La voilà embauchée par la marque Louboutin pour faire la promotion d'une chaussure haut talons. Ce qui lui permet d'affirmer sur son compte Facebook : « *Je marcherai dans vos pas à tous les trois (les designers de la maison) grande et cette élégante création qui fait de moi une femme fière de ce que nous construisons ensemble. Justice pour tous.* » Et le bénéfice de l'opération sera reversé à une organisation œuvrant pour la justice sociale. Que l'on ne pense pas à un geste gratuit. Désormais il en coûte cher de déroger aux règles imposées par l'antiracisme, lorsque celles-ci ne sont pas encore pleinement intégrées.

Cependant, le phénomène ne prêterait pas autant à conséquence, si une nouvelle configuration sociale et internationale n'était intervenue. Anne de Guigné a pris toute la distance nécessaire pour en mesurer la portée : « *Les multinationales doivent assumer ce rôle inconfortable de porter attentes et frustrations de la société contemporaine, car la place est vide : les autres grandes institutions – Églises, partis politiques, syndicats, grandes idéologies... - qui structuraient la civilisation en Occident et en organisaient le débat autour de valeurs communes, se sont peu à peu affaïssées.* » Psychologiquement, moralement, les attentes de sens et d'épanouissement individuel apparaissent démesurées à l'égard d'organismes dont les employés sont titulaires, bien au-delà des services qu'elles pouvaient rendre dans leur ordre.

Il est vrai qu'à retracer l'évolution économique depuis le XIX^e siècle, le rôle de l'entreprise a varié avec sa mission sociale. Pendant longtemps, la figure du patron paternaliste a permis de créer des liens de solidarité à l'image d'une grande famille autour du patron entrepreneur, ce qui n'allait pas sans avantages reconnus par les employés : subsistance, logement, éducation, culture, santé, retraite... À la Libération, notamment sous l'effet du programme social de la Résistance, c'est l'État Providence qui va prendre le relai, avec la nationalisation des missions qui revenaient aux patrons sociaux. Ce ne sera qu'une phase intermédiaire, à cause du retour au libéralisme le plus extrême, avec la croyance en la capacité des marchés à s'autoréguler. Nous l'avons constaté chez nous, confronté à la désindustrialisation, dont nous ressentons durement les effets. Et nous ne sommes pas les seuls : les États-Unis ont aussi subi les conséquences de cette dérégulation, ce qui n'a pas été sans lien avec l'apparition de Donald Trump dans le jeu politique. Et par ailleurs, il n'est pas certain que les nations dites émergentes aient pu pleinement bénéficier des délocalisations, la faiblesse des salaires ouvriers ne plaidant pas toujours en faveur du libéralisme débridé.

La crise financière de 2008 va provoquer un retournement intellectuel, en tenant compte du décalage de l'économie par rapport à l'intérêt général : « *En un peu plus d'une décennie c'est ainsi imposée l'idée que les entreprises, bien plus que les États, détiennent les clés d'une vie durable sur terre.* » D'où une moralisation de la sphère économique,

qui obéirait au principe responsabilité de Hans Jonas : « *Agis de façon que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur terre.* » Faudrait-il donc se féliciter d'un tel aboutissement qui paraît s'accorder aux fins les plus souhaitables ?

Les choses ne sont pas aussi simples, car nous assistons, parallèlement à la montée en puissance des entreprises géantes, à un affaiblissement de la puissance étatique. En dépit des intentions vertueuses proclamées, on s'aperçoit qu'avec Facebook, Google, Amazon, le pouvoir de contrôler l'information et d'influencer les processus politiques est devenu démesuré. À eux de censurer ce qui ne leur convient pas, au risque de se trouver en contradiction avec les législations nationales telle celle concernant la laïcité. Il faut donc convenir de « *la lente privatisation de multiples fonctions de solidarité et de protection qui étaient jusqu'ici assumées par la puissance publique* ».

Peut-être la crise sanitaire actuelle et la guerre en Ukraine vont-elles provoquer un retour au politique. La réévaluation envisagée en Europe des budgets militaires pèserait en ce sens, tout autant que l'attention à nouveau portée à la diplomatie et aux considérations géopolitiques. Mais force est d'admettre en même temps la prétention des entreprises à prendre le relais des États et à assumer le développement de la planète. Si l'on ajoute à cela la sorte de légitimation qui assurerait au pouvoir économique ce qu'on appelle la culture *woke*, on peut tout craindre. Car nous n'avons pas affaire à un nécessaire supplément d'âme, mais bien plutôt souvent à des rêves transhumanistes portés par le vertige de la technique. ■

► Anne de Guigné, *Le Capitalisme woke. Quand l'entreprise dit le bien et le mal*, La Cité, mars 2022.

Catholiques et/ou citoyens ?

Ministre de l'Intérieur et ministre des Cultes, Gérard Darmanin provoqua un vif émoi le 1^{er} février 2021 en déclarant que « *Nous ne pouvons plus discuter avec des gens qui refusent d'écrire sur un papier que la loi de la République est supérieure à la loi de Dieu* ». Ces propos visaient les islamistes qui refusaient de signer la nouvelle Charte des principes pour l'islam de France mais d'autres croyants, surtout catholiques, jugèrent que la liberté de conscience était menacée.

Il est vrai qu'en évoquant la « *supériorité* » de la loi républicaine, le ministre semblait créer une concurrence entre loi faite par les hommes et loi divine – différemment conçue par les trois monothéismes – alors que les deux lois ne sont pas du même ordre. Les chrétiens devraient être les mieux avertis de cette distinction des ordres mais des confusions demeurent et Bernard Bourdin, lui-même religieux-prêtre et théologien, a voulu procéder à une clarification – pour les catholiques comme pour les autres citoyens.

La manière dont Bernard Bourdin s'explique avec divers milieux catholiques permet de comprendre le problème politique du catholicisme français et de s'intéresser à la manière dont il pourrait être résolu. De l'extérieur ou de l'intérieur, chacun peut constater qu'il existe, chez les catholiques français, plusieurs sensibilités divergentes : il n'y a pas de cohérence entre les adversaires du « mariage pour tous », les réseaux d'aide aux migrants et les défenseurs de la construction européenne voulue comme dépassement phobique de la nation.

Des formes d'« a-civisme ». – La segmentation des combats empêche tout effort de réflexion sur la société existante et sur de possibles transformations. Pour Bernard Bourdin, « *c'est cette impossibilité d'une intelligibilité catholique globale qui empêche tout civisme catholique* ». Oublieux de la philosophie du Politique héritée de l'aristotélo-thomisme, le chrétien-citoyen s'engage en politique selon sa foi, au nom de la doctrine de son Église, déclinée dans ses versions de droite (familialiste), du centre (européiste) et de gauche (social-humanitaire). Ces engagements, aussi généreux soient-ils, placent le chrétien-citoyen à distance des autres croyants et des incroyants – et à l'écart de la collectivité nationale. Ce type de chrétien est « *a-civique* » ou faussement civique, comme l'atteste le discours sur le « *bien commun* », explicitement normatif sur le « *bien* » mais muet sur la forme politique du « *commun* ». Cet « *a-civisme* » est conforté par le tournant ultramontain des catholiques français au XIX^e siècle et par une doctrine du droit naturel qui s'oppose à la démocratie libérale.



Bernard Bourdin, o.p. Ses travaux récents portent sur les relations entre politique et religion.

Pour surmonter le dilemme qui existe entre le catholicisme, le Politique et une démocratie qui n'a d'effectivité que dans la nation, Bernard Bourdin formule trois propositions à l'intention des catholiques engagés :

Les citoyens de toutes obédiences ont avantage à se souvenir du précepte évangélique selon lequel il faut rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu.

- échapper à l'enfermement dans les débats sociétaux qui sont d'ores et déjà joués et perdus, sans renoncer à défendre leur conception de la famille ;
- sortir du moralisme social-humanitaire qui réduit le catholicisme à une religion de la bienfaisance universelle, sans oublier les devoirs de la fraternité universelle ;
- reconnaître que la construction européenne n'est rien d'autre que l'adaptation forcée des peuples et des nations aux règles du libéralisme économique et aux normes de l'individualisme, hors de l'histoire et de la civilisation européennes.

Plus généralement, les chrétiens-citoyens sont invités à admettre deux points décisifs : « *Il n'y pas d'ordre naturel déterminé à l'avance* » et « *il n'y a pas de parti politique du Royaume de Dieu* ». Faudrait-il dès lors qu'ils consentent à l'esprit progressiste du temps ? C'est au contraire le refus européiste de la nation qui favorise l'individualisme, tandis que l'humanitarisme provoque les paniques culturelles et le repli identitaire – que cultivent d'ailleurs certains catholiques français. Bernard Bourdin invite à la relecture de l'encyclique *Laudato si'* qui articule souveraineté

des États et souci écologique universel. Il observe chez les évêques français l'amorce d'une réflexion positive sur l'Europe des nations et sur les conditions politiques de l'intégration des immigrés. Il conseille la lecture de Renan qui définit la nation par son existence, selon la mémoire des gloires communes et dans la volonté toujours actualisée de réaliser des projets collectifs.

Retrouver le sens du politique. – C'est en suivant ces voies que les chrétiens-citoyens deviendront des citoyens-chrétiens, selon le vœu de Bernard Bourdin qui refuse tout à la fois le rêve de retour à une société chrétienne homogène et la fuite dans ce faux universalisme humanitaire qui nie la médiation nationale vers l'universel. Le véritable retour n'est pas identitaire. Il ne s'agit pas de recréer les communautés du premier christianisme mais, pour les catholiques, de reprendre la pensée chrétienne de l'origine. Celle-ci est digne d'intérêt pour tous les croyants et pour les incroyants car elle permet de dépasser la concurrence factice entre la loi divine et la loi humaine.

Pour s'en convaincre, les citoyens de toutes obédiences ont avantage à se souvenir du précepte évangélique selon lequel il faut rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. La loi de Dieu commande la charité, c'est une loi d'amour qui ne dit rien de l'ordre politique, sinon que le pouvoir, comme toute chose créée, vient de Dieu. Cette origine divine laisse les hommes libres de choisir les institutions qui leur conviennent et auxquelles les chrétiens doivent se conformer. L'Épître de l'apôtre Paul aux Romains éclaire ce dernier point : « *Que chacun se soumette aux autorités en charge. Car il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu, et celles qui existent sont constituées par Dieu* ». Bernard Bourdin fait observer que l'apôtre enseigne l'obéissance à l'autorité, non au pouvoir, et que celle-ci procède de Dieu, non du Christ. En termes modernes, cela signifie que les chrétiens font partie de la collectivité politique dans laquelle ils sont nés – naguère l'Empire, aujourd'hui la nation – et qu'ils doivent respecter les principes de légitimité et de légalité qui ordonnent cette collectivité.

La foi chrétienne n'est pas dissociable de l'appartenance politique et l'engagement du chrétien doit être conçu et voulu comme participation à la responsabilité commune dans la société démocratique, selon les principes de la République. Il y a là de quoi réfléchir, dans l'attente du prochain livre de Bernard Bourdin. ■

BERTRAND RENOUVIN.

► Bernard Bourdin, *Catholiques : des citoyens à part entière ?* Le Cerf, 2021.

À la recherche de Marcel Proust

Proust est mort voilà un siècle. L'homme, plutôt que son œuvre, se trouve au cœur des commémorations, voire des polémiques sur ses idées. Tentons d'y voir plus clair.

Dans ses premières années d'écrivain, Proust avait rédigé un bref essai intitulé *Contre Sainte-Beuve* pour réfuter la méthode critique selon laquelle une œuvre littéraire s'explique essentiellement par la vie de l'auteur. Il a donc cherché à mettre ses romans à distance de lui-même. Il serait donc particulièrement surpris de voir combien certains cherchent aujourd'hui à éclairer sa personnalité par son œuvre. Mais on peut aussi se demander s'il n'a pas échoué à relever le défi qu'il s'était fixé...

Tout vient du livre d'un homme qui n'est pas du sérail universitaire ou académique, Patrick Mimouni, qui se présente comme homosexuel et juif et fin connaisseur de Proust qu'il considère comme un frère. Il offre un éclairage nouveau sur la vie de Proust ainsi que sur son œuvre qui vient contredire celui de certains universitaires comme Antoine Compagnon qui tendent à minimiser la judéité de Proust, tout en lui prêtant des intentions sionistes.

L'auteur rappelle que Proust n'a jamais renié ses origines juives par sa mère mais que son père a tout fait pour l'éloigner de cet univers. Encore jeune homme et écrivain obscur, il signe le manifeste des intellectuels en faveur de Dreyfus publié par *L'Aurore* au lendemain du *J'accuse* de Zola, faisant ainsi échouer le projet de mariage espéré par son père avec la fille du président de la République Félix Faure. Les personnages juifs de la *Recherche du Temps perdu*, son grand œuvre, ne manquent pas. Parmi ceux là, il y a Charles Swann, un juif, homme du monde reçu dans la grande aristocratie vivant dans l'oisiveté et le luxe. À un moment, il se métamorphose pour « retourner au bercail religieux de ses pères », c'est-



Marcel Proust en 1895. Son œuvre n'a pas fini d'intriguer et d'enchanter.

à-dire pour assumer ses origines. Les autres personnages juifs qui sont nombreux, comme Albert Bloch, Nissim Bernard sont honteux de leurs origines et recherchent à toutes fins une assimilation dans la société de la Belle Époque, voire à tomber dans une forme d'antisémitisme. En montrant l'importance de Charles Swann, dans son roman, Mimouni soutient que Proust voulait dénoncer des travers qui l'affectaient profondément et non une prise de distance vis-à-vis de sa judéité comme l'analyse Antoine Compagnon qui s'attarde plutôt sur les autres personnages juifs de la *Recherche*.

L'autre polémique oppose le même Patrick Mimouni et Jean-Marc Quaranta, autre universitaire, sur le nombre des amants de Proust. Elle a peu d'intérêt en soi : on lui attribue une seule relation durable avec Reynaldo Hahn, compositeur et chanteur. Le contexte dans lequel il vivait son homosexualité apparaît plus important car il livre des clefs de compréhension de son œuvre : Proust avait recours à la prostitution masculine et fréquentait les bordels pour hommes. Le personnage du baron de Charlus, premier personnage homosexuel de la littérature contemporaine, permet de découvrir les logiques de soumission qui intéressent manifestement Proust car elles dépassent leur dimension purement sexuelle : le narrateur

de la *Recherche*, catholique et hétérosexuel, est lui-même soumis à sa maîtresse. Proust y voit ainsi une forme de vulnérabilité de ses personnages et de leurs milieux. Cette homosexualité permet aussi de mieux comprendre comment son œuvre a été reçue à l'époque par la presse parfois de manière paradoxale. Léon Daudet, le patron de *L'Action française* notoirement connu pour son antisémitisme, a toujours soutenu Proust car son frère Lucien Daudet avait été son amant...

Au total, Proust peut être considéré comme un écrivain politique qui montre la vulnérabilité et la complexité de la haute société de la Belle Époque qu'il décrit souvent sans complaisance. Il intègre les conséquences de la Première Guerre mondiale dans son œuvre. La lecture des événements qu'il relate permet de mieux comprendre que l'univers qu'il analyse est en voie de disparition. On découvre aussi aux détours de ses livres des sympathies inattendues : le monde ouvrier est peu présent dans sa prose, mais Proust glissera, dans *Le Temps retrouvé*, que les membres du Jockey-Club sont des « illettrés » moins capables de comprendre son œuvre que les « ouvriers électriques » de la Confédération générale du travail... Sa judéité et son homosexualité lui donnent un regard souvent sévère sur les discriminations et

les injustices de son époque : il condamnera ainsi notamment le génocide arménien et les églises assassinées par la loi sur la séparation de l'Église et de l'État en 1905. ■

JACQUES DUCONSEIL

► Patrick Mimouni, *Proust amoureux : vie sexuelle, vie sentimentale, vie spirituelle*, Éditions Grasset, novembre 2021.

Exposition

► Proust à Paris.

Pour célébrer les anniversaires successifs de la naissance et de la mort de Marcel Proust, le musée Carnavalet consacre à celui-ci une belle exposition.

Sa vie durant (1871-1922) Marcel Proust a évolué dans les quartiers bourgeois haussmanniens de l'aristocratie et de grande bourgeoisie financière, industrielle et culturelle dont la fréquentation des salons lui a servi d'inspiration pour son œuvre majeure *À la Recherche du temps perdu*, à laquelle il a consacré les dix dernières années de sa vie.

Se référant à l'architecture du roman et aux lieux parisiens emblématiques, une vingtaine d'essais et plus de deux cents œuvres (peintures, dessins, photographies, objets d'art, accessoires de mode, manuscrits et documents) proposent un voyage inédit dans l'œuvre et dans l'histoire de la ville, entre réel et invention.

Cependant, le plus attachant de cette exposition, ce sont les témoignages en vidéo de personnes qui ont connu plus ou moins directement l'auteur d'un des plus grands romans du XX^e siècle. Elle est une introduction passionnante, une initiation à une œuvre singulière, par le sujet traité, le style littéraire riche et précieux, voire en filigrane une réflexion de type philosophique sur le temps et ses effets sur le narrateur et ses personnages de catégories sociales peu voire méconnues, que certains comparent à la *Comédie humaine* de Balzac.

Une publication exceptionnelle de la revue *Beaux-Arts* en donne un contenu exhaustif.

P. L.

► Exposition « Marcel Proust, un roman parisien », Musée Carnavalet, jusqu'au 10 avril.

SUÈDE

Le roi Carl XVI Gustaf face à la crise ukrainienne

Le 7 mars, lors d'un discours prononcé à l'occasion d'une cérémonie militaire, le roi Carl XVI Gustaf a fermement condamné l'agression russe en Ukraine : « *La Fédération de Russie a envahi l'Ukraine. Ceci est contraire au droit international et met hors jeu les libertés et droits fondamentaux. La catastrophe humanitaire est un fait. Les gens fuient leurs foyers et leur pays. Les familles sont divisées. Des innocents meurent* ». La famille royale suit de près l'accueil des réfugiés ukrainiens qui arrivent nombreux à partir du port de Gdańsk. C'est pour nous une occasion de mieux regarder le fonctionnement de la monarchie suédoise.

© COUR ROYALE DE SUÈDE - PHOTO . SARAH FRIBERG.

La Suède, actuellement membre de l'Union européenne, mais non de l'Otan, n'a pas connu de guerre depuis 1814, et a adopté une politique de non-alignement en temps de paix et de neutralité en temps de guerre. Cette neutralité – qui répond à une définition juridique strictement définie dans les relations internationales – implique l'absence de soutien à aucune partie impliquée dans une guerre. Elle se distingue de la notion de non-belligérance qui se limite à une non-intervention militaire, mais autorise un pays à vendre ou à offrir des armes aux belligérants. Pour la première fois depuis 1939, quand la Suède était venue en aide à son voisin finlandais, la Première ministre suédoise, Magdalena Andersson a annoncé le 27 février 2022, la livraison d'armes à un pays en guerre. Il s'agit bien sûr de l'Ukraine, en conflit avec la Russie, à qui ont été promis 5 000 lance-roquettes antichars de fabrication suédoise, 5 000 casques et gilets pare-balles et l'octroi de 55 millions de couronnes suédoises d'aide humanitaire.

Cette rupture sans précédent de la position suédoise, suivie également par la Finlande, pays neutre lui aussi, met le projecteur sur le rôle de chef d'État exercé par le roi Carl XVI Gustaf de Suède et ses prises de risques.

Depuis la réforme constitutionnelle de 1974, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 1975, le Roi n'a plus qu'un rôle de représentation et de gardien des institutions. Comparativement à d'autres monarchies royales européennes, il n'intervient plus en tant qu'arbitre dans le fonctionnement régulier des institutions, mais seulement en tant que garant, présidant aux destinées de l'État suédois. Néanmoins, en est-il réduit,



Le roi Carl XVI Gustaf préside une réunion du Conseil pour les Affaires étrangères, le 23 mars 2022.

selon la formule réductrice à « **inaugurer les chrysanthèmes** » ? Non, en réalité. Si, comme pour tout monarque, sa fonction de représentation est importante et l'oblige à participer à toute une série d'événements de la vie sociale suédoise et à s'y impliquer, comme garant de l'unité nationale et fédérateur du peuple suédois, la Constitution lui conserve et lui confère également des prérogatives, en tant que gardien de la continuité historique de l'État et de la démocratie.

À ce titre, il procède annuellement à l'ouverture solennelle de la session parlementaire du Parlement (Riksdag) et entretient des liens réguliers avec le gouvernement. Ces liens ne sont pas dénués d'influence. Il peut être appelé à présider le Conseil des ministres, si le gouvernement le lui demande, en cas de nécessité. De droit, il le préside à tout changement de gouvernement. Il préside aussi régulièrement les conseils d'information, instances où les membres du gouvernement sont tenus de l'informer en permanence des affaires de l'État.

En matière de politique étrangère et de défense, il détient une autorité morale. Il est selon la Constitution, le premier représentant de la Suède à l'étranger, notamment lors des visites d'État, et réciproquement lorsque l'État suédois invite des chefs d'État ; il accrédite par ailleurs les ambassadeurs étrangers, et ceux de la Suède à l'extérieur. Il est aussi le représentant suprême de la Défense suédoise, et honorifiquement, le commandant suprême de chacun des corps de l'armée, dont il est le Colonel en chef.

Il a donc voix au chapitre en ces domaines, et notamment lorsqu'il préside les réunions du Conseil consultatif sur les Affaires étrangères, dont les membres sont nommés par le Parlement. Ce Conseil se réunit sur convocation du Gouvernement et constitue un groupe de consultation entre le Riksdag (Parlement) et le gouvernement. Selon la Constitution suédoise, « *le Gouvernement tient le Conseil consultatif des affaires étrangères informé en permanence des questions relatives aux relations extérieures qui peuvent revêtir une importance pour le Royaume et s'entretient avec le Conseil au sujet de ces questions si nécessaire* ».

Ainsi, le 25 février 2022, au Palais royal de Stockholm, après avoir reçu la veille, en audience, la Première ministre Magdalena Andersson qui l'a informé des actions du gouvernement dans le cadre de l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie, et le commandant des forces armées suédoises Micael Bydén, le Roi a présidé aux côtés de la princesse héritière Viktoria, conformément à la Constitution, le Conseil consultatif des Affaires étrangères. Le 27 février, la Suède annonçait la fin de sa neutralité pour soutenir l'Ukraine. Le 2 mars, le Roi recevait à nouveau la Première ministre en audience et le lendemain, le Président du Riksdag, Andrea Norlén.

Le roi Carl XVI Gustaf ne se limite pas à seulement conférer honneurs et distinctions, comme lors des prix Nobel, il joue également un rôle actif dans la vie de son Royaume, en toute indépendance et pour le Bien commun. Il a, à la différence de nos présidents de la République, l'expérience d'un règne de près de 52 ans, le plus long de la monarchie suédoise. Il assure la continuité historique et dynastique de l'État qu'il défend et représente. ■

DENIS CRIBIER.

Les familles royales et l'Ukraine

■ **Danemark, le 14 mars** : Le conseil d'administration de la Fondation de la reine Margrethe et du prince Henrik, le conseil d'administration de la Fondation du prince héritier Frederik et de la princesse héritière Mary ont décidé ensemble de faire don de 1 000 000 DKK pour les victimes de la guerre en Ukraine.

■ **Roumanie, le 17 mars** : La présidente de la Croix-Rouge roumaine, la princesse Margareta, a effectué une visite de deux jours dans le județ de Tulcea. La prétendante au trône de Roumanie a rencontré des membres de la communauté ukrainienne de cette ville située au bord du Danube, mais aussi des bénévoles de la Croix-Rouge mobilisés pour venir en aide aux réfugiés fuyant les affres de la guerre. À l'issue de cette visite de deux jours, la princesse a déclaré qu'elle était « très fière de ce que font les Roumains et de la manière dont ils ont ouvert leurs bras et leur cœur » aux Ukrainiens. « *Tout semble très bien organisé. Nous participons à un effort mondial et la Roumanie se montre exemplaire* »

Brèves royales

■ **Irak, le 14 mars.** - « Avec une grande tristesse et douleur, nous avons appris la nouvelle du décès du prince Sharif Ali bin Al Hussein, descendant de la famille royale hachémite. Nous nous rappellerons toujours son patriotisme et de ses contributions aux différentes étapes de la lutte qui ont permis de se débarrasser de la tyrannie et défendre le droit du peuple irakien » a déclaré le président Barham Salih sur les réseaux sociaux. Prétendant au trône d'Irak, le prince était le cousin du roi Faysal II, dernier monarque assassiné par une révolution en 1958. Peu de temps avant son décès, il avait accordé une interview à un journal qatari et déclaré que selon lui, « la majorité du peuple irakien saluait le retour de la monarchie, car ils croient que c'est le système qui garantira la restauration de l'unité de la société irakienne ».

■ **Jordanie, le 14 mars :** Pour la deuxième fois depuis le début de son mandat de ministre israélien des Affaires étrangères, Ya'ir Lapid a rencontré le roi Abdallah II de Jordanie. L'objectif officiel de cette rencontre était de discuter des moyens d'éviter les violences à Jérusalem pendant le mois du Ramadan qui débute dans un peu moins de trois semaines. Les deux hommes ont convenu qu'Israël et la Jordanie agiraient ensemble pour diminuer la tension.

■ **Égypte, le 18 mars :** Le roi Fouad II, 70 ans, a effectué un retour dans son pays natal. Durant 15 jours, il s'est rendu sur les lieux où il a passé son enfance en compagnie des membres de sa famille dont son fils, le prince héritier Mohammed Ali. Une visite qui a provoqué un engouement inattendu de la part des médias et de la population égyptienne.

■ **Jamaïque, le 23 mars :** après trois jours de visite, le prince William, héritier en second de la couronne britannique a exprimé ses « profonds regrets » en évoquant la pratique de l'esclavage particulièrement important dans cette partie des Caraïbes. Le Premier ministre Andrew Holness a pris acte de cette demande d'excuses et a profité de cette visite royale pour confirmer que l'île ne tarderait pas à se séparer du Royaume-Uni et à prendre son indépendance. Un séjour émaillé par des manifestations pro et anti-monarchie.

FRÉDÉRIC DE NATAL

La nouvelle revue Cité



Créée dans les années 80, la revue d'idées Cité a paru jusqu'en juin 2007 avant de disparaître, au grand regret de son lectorat...

En ce printemps 2022, une nouvelle équipe de rédaction reprend le flambeau et relance le titre, qui sera désormais semestriel. **Le tout premier numéro vient de paraître le 24 mars 2022 et nous incitons vivement nos lecteurs à l'acheter ou à s'abonner.**

Dans le contexte de la campagne électorale, Cité consacre un premier dossier à la crise du vote avec, notamment, un grand entretien avec le politologue Jérôme Sainte-Marie, une mise en perspective de la déshérence du politique avec la philosophe Madeleine Arondel-Rohaut et le témoignage d'élus locaux sur l'évolution des rituels électoraux... Dans sa partie magazine, outre les recensions des ouvrages incontournables de ces dernières semaines, nos lecteurs pourront apprécier l'hommage rendu à l'œuvre de l'essayiste Coralie Delaume et le regard iconoclaste porté par l'économiste Frédéric Farah sur la question de la dette publique.

Le sommaire complet est consultable sur le site Internet de Cité : <https://revuecite.fr>

Tarifs :

Achat au numéro : 12,00 € (version imprimée) / 7,00 € (version numérique)

Abonnement 2 ans/4 numéros : 40,00 € (version imprimée) / 25,00 € (version numérique).

Soit par chèque à l'ordre de l'IFCCE/Cité à adresser à : IFCCE – 36-38, rue Sibuet, Bloc C, B.A.L. 13, 75012 PARIS.

Soit, directement en ligne, via l'adresse : <https://revuecite.fr/abonnement/>

Communiqué

Communiqué de la NAR du 28 mars 2022.

■ **Réforme des retraites.** – On peut reprocher beaucoup de choses à Emmanuel Macron, mais pas la cohérence de son programme économique tout entier voué à la déconstruction de notre pacte social, comme en atteste sa proposition de réforme des retraites.

Dans sa Lettre aux Français, le président sortant prévoit, en effet, s'il est réélu de porter l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans. Raisons invoquées : assurer la pérennité de notre système de protection sociale et s'aligner sur nos voisins européens. Dans le même temps, pour augmenter le pouvoir d'achat de nos concitoyens, il propose de développer l'intéressement ou le versement d'une prime ; or, les deux dispositifs sont exemptés du versement de cotisations sociales (qui finance, notamment les retraites) et exonérés de l'impôt (qui participe à la solidarité nationale). D'où, la nécessité, pour assurer le financement des retraites, d'allonger le temps de travail. CQFD.

Gageons que, une fois élu, il ne s'arrêtera pas en si bon chemin. La faiblesse des salaires ne permettant pas de combler le déficit, l'étape suivante sera de faire évoluer progressivement notre système en y introduisant une part plus ou moins importante de retraite par capitalisation.

La Nouvelle Action royaliste s'oppose à la destruction programmée et « méthodique » de notre pacte social auquel participent les cotisations à Sécurité sociale et l'impôt ; elle considère que, la spécificité de la démographie française ne nous oblige pas à adopter des mesures comparables à celles de l'Allemagne ou de l'Italie. La NAR considère que la sauvegarde de notre système de protection sociale passe d'abord par une meilleure répartition de la richesse produite entre le travail et le capital, donc une augmentation généralisée des salaires et une limitation des écarts de revenu. ■

Mercredis de la NAR

Mercredi 30 mars :

Jacques Sapir

sur son livre « Le Protectionnisme »

Mercredi 6 avril :

Frédéric Rouvillois

Sur le « Dictionnaire du progressisme ».

Pour suivre ces visioconférences à partir de 20h00, adresser un mail à : lejournald@nouvelle-action-royaliste.fr

Royaliste

Directeur de la publication : Y. Aumont

Rédaction-administration

Bloc C – B.A.L 13

36-38, rue Sibuet, 75012 Paris

Téléphone : 06 43 11 36 90

lejournald@nouvelle-action-royaliste.fr

ISSN 0151 – 5772

Édité par la NAR

RNA W751214282

Siret 897 894 127 00017

Imprimé par Atenor

Siret 398 678 219 00021

Dépôt légal à parution.

Demande de renouvellement de numéro de commission paritaire en cours.

Les informations sont destinées à *Royaliste*. Elles sont enregistrées dans notre fichier à des fins de traitement de votre abonnement. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6/01/1978 modifiée et au RGPD du 27/04/2016, elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, à la portabilité des données et à la limitation des traitements ainsi qu'au sort des données après la mort. Pour cela écrire à l'adresse du journal, en joignant une photocopie de votre pièce d'identité.

Rejoignez-nous ! Abonnez-vous !

Je m'abonne à *Royaliste*

VERSION PAPIER ☐ TROIS MOIS (20 €) ☐ SIX MOIS (30 €) ☐ UN AN (50 €) ☐ UN AN SOUTIEN (120 €)

VERSION PDF ☐ UN AN (40 €) ☐ UN AN SOUTIEN (50 €)

☐ Je paye par chèque à l'ordre de **Nouvelle Action Royaliste**

Nom/prénom :

Adresse :

Code postal/Ville/Pays :

Tél. portable : Courriel :

Bulletin – réponse à retourner avec votre règlement à
NAR, Bloc C – Boîte 13 – 36-38, rue Sibuet – 75012 PARIS



par Bertrand Renouvin

La France sans chef d'État

A quoi sert un chef d'État ? Quelle que soit la forme prise par les institutions démocratiques, le chef de l'État doit incarner l'unité de la nation souveraine et la faire prévaloir, exercer son pouvoir arbitral selon l'intérêt général, veiller au respect des principes inscrits dans la Déclaration de 1789, le Préambule de 1946 et la Constitution. Pour assurer cette tâche politique, le chef de l'État doit assumer l'histoire millénaire de la nation et l'aider à se projeter dans l'avenir.

Je viens de résumer ce que voudraient d'innombrables citoyens, d'opinions diverses mais qui se retrouvent pour donner un même sens à la fonction présidentielle, si proche de la symbolique royale dont nul n'a perdu le souvenir – dont témoigne l'admirative sympathie des Français pour la reine d'Angleterre.

Depuis l'établissement du quinquennat, l'attente d'un chef d'État digne de ce nom a été constamment déçue. Les vainqueurs de l'élection présidentielle ont surtout bénéficié d'un vote de rejet, suivi de déceptions qui creusaient le manque. Nicolas Sarkozy, François Hollande et Emmanuel Macron ont tour à tour subi des discrédits croissants, chacun renonçant à exercer la fonction présidentielle pour jouer le rôle dévolu au Premier ministre avec plus ou moins de volontarisme. Le président sortant s'est distingué en jouant tous les rôles ministériels et en portant ses talents d'acteur sur la scène internationale. Il vient d'ailleurs de s'y produire, déguisé en Volodymyr Zelensky, sans s'apercevoir qu'il insultait un président ukrainien exerçant sa fonction au péril de sa vie pour le salut de la patrie agressée.

La succession des échéances électorales et la perspective de la future présidentielle expliquent l'activisme désordonné de ces « locataires » qui n'habitent jamais vraiment l'Élysée. Mais l'homme élu un soir de printemps après avoir brandi un bouquet de promesses est aussi celui qui reprend, avec une froide détermination, les perspectives tracées par la classe dominante.

Nous avons vu Emmanuel Macron poursuivre le sale travail de destruction de l'État amorcé par Nicolas Sarkozy selon le mot d'ordre de la Révision générale des politiques publiques. La réélection du personnage ne fera qu'accélérer la destruction des grands corps et la privatisation de la fonction publique, attestée par le recours systématique aux cabinets privés de conseil.

Nous avons vu Emmanuel Macron puiser son inspiration dans des bribes d'idéologie néolibérale et agir selon les préjugés de sa caste. Le chômeur paresseux, l'assisté parasitaire, les retraités qui coûtent trop cher et les profs qui sont tout le temps en vacances

font partie de la vieille panoplie des clichés recyclés voici peu, en attendant le retour du discours inusable et fallacieux sur le poids de la dette publique (1). Afficher soir et matin son progressisme tout en débitant sans rougir autant de banalités solennelles et de contre-vérités éculées semble constituer un étonnant paradoxe – sauf pour ceux qui ont eu le douteux avantage de faire de l'observation participante dans les dîners-en-ville parisiens.

Il s'y ajoute une *Lettre aux Français*, synthèse paresseuse des notes rédigées par des conseillers qui ont « listé » les catégories à flatter et parsemé le texte des mots qui font plaisir : indépendance, écologie et même « *grande Nation écologique* », valeurs et force économique, égalité des chances. Il faudra demander aux propagandistes du candidat comment on réalise l'indépendance nationale sans recourir aux moyens de la souveraineté, comment on devient une nation écologique sans concevoir un nouveau mode de développement qu'il faudra planifier, comment on atteint l'égalité des chances dans un pays où les gagnants sont dans les métropoles et où les perdants se trouvent assignés à toutes les formes de marginalisation, comment on défend les « valeurs » en faisant des réformes qui aggravent l'injustice sociale, comment le pays retrouvera sa puissance économique dans un système de contrainte monétaire et de libre-échange...

Cette *Lettre aux Français* ne convaincra que ceux qui lisent entre les lignes, ou qui n'ont pas besoin de lire la prose attribuée à Emmanuel

Macron pour savoir qu'avec lui tout continuera comme avant : les privilèges accordés au capital financier, la contrainte salariale, l'économie de l'offrande au patronat masquée par la référence pseudo-savante à « l'économie de l'offre », les montages industriels qui permettent de satisfaire les vrais amis.

La classe dominante se sait minoritaire, même avec les groupes sociaux qui lui sont acquis. Mais, comme d'habitude, on parie que la peur suscitée par Marine Le Pen permettra d'emporter le morceau. Plutôt bénéficier d'un vote de rejet que de se faire rejeter ! La faible légitimité qui résulte de ce choix par défaut n'a jamais troublé le vainqueur : c'est l'opposition qui vient conforter le pouvoir !

Nous resterons dans ce piège tant que les classes moyennes et populaires ne trouveront pas en elles l'artisan d'un front politique, patriotique et révolutionnaire. ■

(1). Cf. Frédéric Farah : « La dette : d'un conservatisme budgétaire l'autre » dans le numéro 1 de la revue *Cité* (nouvelle collection), premier semestre 2022.

Sommaire

Page 2 – Marine Le Pen, populiste banalisée. – Sur le mur de Jean Chouan.

Page 3 – Le scandale des cabinets de conseil. – L'Écho du Net.

Page 4 – La guerre en Ukraine et l'économie française. – La quinzaine sociale.

Page 5 – L'urgence climatique.

Page 6 – Les illusions perdues de la Russie en Amérique Latine. – Voix étrangères. – Les Faits majeurs.

Page 7 – Le bilan international d'Emmanuel Macron.

Pages 8-9 – L'État et les religions : une histoire française.

Page 10 – La planète écologiste. – Lectures.

Page 11 – Le capitalisme *woke*.

Page 12 – Catholiques et/ou citoyens ?

Page 13 – À la recherche de Marcel Proust. – Proust et Paris.

Page 14 – Suède : le roi Carl XVI Gustaf face à la crise ukrainienne. – Les familles royales et l'Ukraine.

Page 15 – Le mouvement royaliste.

Page 16 – Éditorial : La France sans chef d'État.